

COMMUNE DE LA TRINITE-SUR-MER

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 octobre 2016

L'an deux mille seize, le cinq octobre, à 19 heures 16, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Trinité-sur-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-François GUÉZET, Maire de la Commune. La séance a été publique.

Date de convocation : 30 septembre 2016.

PRÉSENTS : M. Jean-François GUÉZET, Mme Marie-Thérèse BAILOT, M. François LESNE, Mme Aude FLYE SAINTE MARIE, M. Jean-Marc DIAMEDO, M. Jean-Louis REINERT, Mme Marie-Thérèse LEBEC, M. Jérôme LESCUYER, Mme Claire GUILLEMOT, M. Xavier DUBOIS, Mme Huguette SAINT-JALMES, M. Marcel LARGOUËT.

ABSENTS : Mme Isabelle PERRONNEAU-BEULLIER, M. Yves NORMAND, M. Jean-Paul LE NIN, Mme Marie-Andrée GOUZERH, Mme Annie LORCY.

POUVOIRS : M. Dominique MEYER à M. Jean-François GUÉZET, Mme Marie-Cécile LEFEBVRE à M. Jean-Marc DIAMEDO.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Aude FLYE SAINTE MARIE

D2016/60 - DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA COMMUNE EN STATION DE TOURISME

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, notamment son article L. 133-13 et suivants ;

Vu le décret n°2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme ;

Vu l'arrêté interministériel du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2015 portant dénomination en commune touristique de la commune de La-Trinité-sur-Mer ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 octobre 2015 portant classement en catégorie II de l'Office du tourisme de La-Trinité-sur-Mer ;

Vu la délibération D2015/69 du 26 novembre 2015 ;

Considérant la demande de classement de l'office de tourisme de La Trinité-sur-Mer en catégorie 1 en date du 20 avril 2016 ;

Considérant la nouvelle procédure de classement entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 et visée à la circulaire NOR : EINI1614763C du 13 juin 2016 ;

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Maire a reçu l'approbation du Conseil municipal, lors de sa séance du 26 novembre 2015, l'autorisant à déposer la demande de classement de la commune en « station classée de tourisme ».

La circulaire NOR : EINI1614763C du 13 juin 2016, initialement à destination des préfets de région et de départements, n'a été que très tardivement connue des services communaux. Celle-ci introduit une nouvelle procédure d'instruction des demandes de classement, applicable aux seules communes ayant délibéré après le 1^{er} janvier 2016.

Cette procédure s'appuyant davantage sur les services déconcentrés de l'Etat, ressentis comme plus à même d'apprécier la qualité du dossier de candidature de La Trinité-sur-Mer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante de confirmer son approbation.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :
- APPROUVE la demande de classement de la commune en station classée de tourisme.
- AUTORISE le Maire à signer et fournir tous les documents nécessaires à cette demande.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-François GUÉZET

Affichée le : 07 OCT. 2016